

Séance du 08 octobre 2025

**Président :** M. DESEILLE François

**Membres présents :** M BERTHIER Christophe - Mme BONNERY Andrée - M CHEVALIER Stéphane  
- M DAVID Bruno – M. MAGLICA Georges - M SAVONNET Bernard

**Membres excusés :** Mme KOENDERS Nathalie ayant donné pouvoir à M DESEILLE François - M  
BORDAT Pierre ayant donné pouvoir à M SAVONNET Bernard

## *Objet de la délibération*

---

### **4. Affaires relatives au personnel**

#### **4. 2. Nomination d'un commissaire-priseur à Auxerre**

L'article D. 514-2 du code monétaire et financier prévoit :

*« L'appréciation des objets remis en gage par les emprunteurs est faite par des commissaires-priseurs judiciaires, qui sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable par le directeur de chaque caisse de crédit municipal.*

*Avant de procéder à la nomination ou de mettre fin aux fonctions d'un commissaire-priseur judiciaire ou d'une personne habilitée à procéder aux évaluations, le directeur sollicite l'avis du conseil d'orientation et de surveillance de la caisse [...] ».*

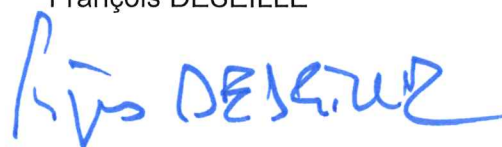
Dans le cadre de la mise en place de la permanence d'Auxerre, il est demandé au Conseil d'Orientation et de Surveillance d'émettre un avis sur la nomination de Maître Frédéric Lefranc, commissaire-priseur à Auxerre, pour une période de 3 ans à compter du 13 octobre 2025, date d'ouverture de la permanence d'Auxerre.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Dijon a, à l'unanimité, émis un avis favorable sur la nomination de Maître Frédéric Lefranc, commissaire-priseur à Auxerre, pour une période de 3 ans à compter du 13 octobre 2025, date d'ouverture de la permanence d'Auxerre.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Vice-Président,

François DESEILLE



PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : 10 OCT. 2025

